

CANTON DE VAUD

# COMMUNE DE BURSINS

## DELIMITATION DE LA LISIERE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LEGALISATION  
DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

### PLAN 2

Echelle 1:1'000

APPROUVE PAR L'INSPECTEUR FORESTIER  
DU 14<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENT  
MORGES, LE .....

Etabli à Aubonne, le 25 mars 2024

Audrey Ueberschlag  
Ing. géom. brev.



1170 AUBONNE  
Ch. du Mont-Blanc, 9  
Tél. : 021 821 12 80  
Fax : 021 821 12 85  
info@rossier-geom.ch

1196 GLAND  
Rte des Avouillants 16  
Tél. : 022 364 25 52  
Fax : 021 821 12 85  
www.rossier-geom.ch

Format : 375x525  
Couche : C Ji  
Plume : P Ji  
Date : 22.03.2024 V/C  
Contr. : 22.03.2024 L/S  
Modif. :

Fichier :  
2024-03-21\_lisières  
QP = 10

Plan N° :  
**2**

Mandat : BURS 56  
S-mandat : LIS01



#### LEGENDE

- Nouvelle détermination des lisières forestières dans le cadre de la révision du PACom jouxtant des zones constructibles ou situées à moins de 10 mètres
- Forêt selon plan cadastral supprimée
- Forêt selon plan cadastral
- Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique

